

**COMPAGNIE DES EXPERTS JUDICIAIRES près la COUR D'APPEL
DE METZ**

**Contrat Responsabilité Civile et Individuelle Accident n° 6944098704
Bulletin de souscription année 2026**

Je soussigné

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

TéléphonePortablee-mail

Spécialité exercée

Rubrique expertale de la nomenclature n°

Membre de la compagnie des Experts Judiciaires près la cour d'Appel de METZ,
je souscris l'option de garantie n° :.....

	EXPERTISES JUDICIAIRES			EXPERTISES JUDICIAIRES ET EXTRA JUDICIAIRES
	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
R.C. EXPLOITATION Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € /sin	10 000 000 € /sin	10 000 000 € /sin	10 000 000 € /sin
- dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € /sin	2 000 000 € /sin	2 000 000 € /sin	2 000 000 € /sin
- atteinte accidentelle à l'environnement	750 000 € /an	750 000 € /an	750 000 € /an	750 000 € /an
- faute inexcusable	2 000 000 € / an	2 000 000 € / an	2 000 000 € / an	2 000 000 € / an
R.C. PROFESSIONNELLE Garantie par année d'assurance Tous dommages confondus	1 000 000 € / an	1 500 000 € / an	3 000 000 € / an	3 000 000 € / an
Biens confiés – dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	200 000 € / sin	200 000 € / sin	200 000 € / sin	200 000 € / sin
DEFENSE PENALE ET RECOURS	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
PROTECTION JURIDIQUE	Selon annexe 970 139	Selon annexe 970 139	Selon annexe 970 139	Selon annexe 970 139
INDIVIDUELLE ACCIDENT Vie privée ou lors de missions professionnelles garanties				
- Décès	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
- Invalidité permanente	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
- Frais de traitement	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
PRIME TTC	144 €	186 €	283 €	689 €

Joindre impérativement le règlement à l'ordre de la compagnie des Experts judiciaires près la cour d'Appel de METZ.

Le présent bulletin et le règlement sont à retourner à la compagnie des Experts judiciaires.
Attention : la garantie prend effet le lendemain de la réception du présent bulletin accompagné du règlement.

Date et signature